



## Lettre de soutien à la demande budgétaire 2024 du Caes Inserm

M. Didier Samuel, Président-directeur général de l'Inserm  
M. Damien Rousset, Directeur général délégué à l'administration  
M. Sylvain Bourgoïn, Directeur des ressources humaines  
Mme Claire Watremez-Vescovi, Responsable du service des Affaires Sociales

M. Patrick Robert, président du Caes Inserm a transmis la demande budgétaire 2024 à la direction de l'Inserm le 28 septembre dernier.

Les quatre Organisations Syndicales (OS) représentées au Caes souhaitent attirer votre attention sur la dégradation du contexte social auquel sont confrontés les agents actifs et retraités de l'Inserm. Face à l'inflation galopante et un pouvoir d'achat en berne, les agents et retraités de l'Inserm ont de plus en plus besoin des aides du Caes pour partir en vacances et accéder à des activités de loisirs, culturelles et sportives.

Par conséquent, nous soutenons la demande d'augmentation de la part de la masse salariale dévolue au Caes.

Pour rappel les OS revendiquent depuis plus de 40 ans une augmentation de la part de la masse salariale dévolue au Caes. La première convention entre l'Inserm et le Caes, signée en 1982 par M. Philippe Lazar, Directeur général de l'Inserm, et M. Michel Boisset, président du Caes, faisait déjà état de la volonté commune de porter à 1 % de la masse salariale le montant de la subvention versée au Caes. Cela a été réaffirmé 35 ans après dans le prérequis de la deuxième convention signée en 2017 par M. Yves Levy, Président directeur général de l'Inserm, et Mme Patricia Ferrari, présidente du Caes Inserm.

Or, nous constatons que, depuis 2008, cette part de 0,62 % de masse salariale dévolue au Caes stagne. C'est pourquoi, nous demandons la mise en place d'une programmation pluriannuelle réaliste pour débloquer cette situation et obtenir dans un avenir prévisible la subvention du Caes correspondant à 1 % de la masse salariale de l'Inserm. Cet accroissement des moyens du Caes permettra d'augmenter nos prestations sociales vis-à-vis des agents, et de ce fait, l'attractivité de l'Inserm.

Nous soutenons également la demande d'une meilleure reconnaissance dans les processus d'évaluation et de promotion du travail d'intérêt collectif effectué par les agents dans le cadre du Caes et de ses comités locaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier, et vous prions de recevoir, Messieurs Madame l'expression de nos respectueuses salutations.

Maude Le Gall  
SNCS-FSU

Claudia Gallina  
SNTRS-CGT

Florence Bayeux  
SNPTES

Izolina Lopes  
SGEN-CFDT-Rcherche EPST